



Teddy du Meilleur Film Documentaire
Berlin 2006

Dossier pédagogique



Distribution

EuroZoom

4 bis rue de l'Armée d'Orient

75018 PARIS

Tel : 01 42 93 73 55 - Fax : 01 42 93 71 99

Email : eurozoom@club-internet.fr

HOMMAGE AUX PARENTS

Voici un film exceptionnel,

Il nous confronte avec la pire haine, celle qui s'acharne sur l'Autre dont elle ne sait rien, sauf qu'il est arabe, juif, homosexuel. Cette haine là conduit trois jeunes néonazis à frapper sans merci un jeune homosexuel, rencontré dans un parc et à le jeter dans un lac où il se noiera.

Cette mort là atteint au cœur les parents du jeune homme. Mais eux refusent la haine. Ils veulent savoir, comprendre. Et surtout amener les meurtriers de leur fils à prendre la mesure de leur crime, à se voir enfin tels qu'ils sont, dans leur indignité, dans leur barbarie.

Ce chemin de croix qu'ils parcourent, nous le suivons pas à pas, de la découverte du corps martyrisé de François jusqu'à la Cour d'Assises et la lettre qu'ils adressent aux condamnés pour les appeler à redevenir des êtres humains comme les autres.

Honorons ces parents admirables, et remercions le réalisateur pour cette leçon si précieuse d'humanité

*Robert Badinter
Paris, Décembre 2006.*

PLAN DU DOSSIER

Le film	page 3
Insertion du film dans les programmes d'ECJS	page 8
Activités pédagogiques pour le professeur (avec corrigé)	page 9
Activités pédagogiques pour l'élève (sans corrigé)	page 19
Ressources complémentaires	page 23
Sources et compléments	page 29

LE FILM

Le synopsis

730 jours après le meurtre de leur fils François, Jean-Paul et Marie-Cécile Chenu ont accepté de se livrer à la caméra. Avant, pendant et après le procès aux Assises de Reims, le film détaille le processus de reconstruction d'une famille qui cherche à dépasser sa douleur, loin du désir de vengeance initial, pour s'engager dans un combat en faveur de la tolérance et du respect de l'autre. Pour aller AU DELÀ DE LA HAINE.

Note d'intention

Au-delà de la haine explore la dimension humaine du processus judiciaire.

J'ai surtout voulu m'attarder sur le processus de reconstruction. Je ne souhaitais pas arrêter le récit à la lecture de la condamnation des accusés - une condamnation n'est jamais une fin en soi - mais suggérer l'énormité du travail à venir. Le parcours exemplaire de la famille Chenu nous interroge collectivement sur la façon dont nous appréhendons la justice aujourd'hui. A travers la famille de François, la prise de conscience des accusés, le travail des avocats, le film cherche à montrer comment l'intelligence collective peut être réparatrice. Je ne voulais pas réaliser un film anxigène ou faire appel à nos instincts primaires mais ouvrir des perspectives.

J'ai également voulu insister sur l'importance du travail des avocats et de leur capacité d'écoute. Les avocats de la partie civile, comme ceux de la défense, ont été des hommes et des femmes de bonne volonté qui ont finalement permis à tous de sortir du processus judiciaire par le haut. Nous accompagnons le cheminement des parents, du frère et des deux sœurs de François, de leur désir de vengeance initial jusqu'au respect de la mémoire pacifique de François.

Olivier Meyrou

Olivier MEYROU, biographie et filmographie

Olivier Meyrou est né à Antony le 9 février 1966. Après des études universitaires en littérature et communication, il entre à la Fémis. Il étudie ensuite à New York où il réalise deux documentaires. En 2001, il termine CELEBRATION, film toujours interdit de diffusion, sur les deux dernières années professionnelles d'Yves Saint Laurent.

Films documentaire :

- | | |
|-----------------------|--|
| • CELEBRATION | 2007 Sélection Panorama Festival de Berlin |
| • AU DELA DE LA HAINE | 2006 |
| • BYE BYE APPARTHEID | 2004 |

Fiche technique

Durée	: 1h25 / 35 mm / couleur/ 1.66 / Dolby SR
Langue	: français
Production	: Christophe Girard, Bénédicte Couvreur, Hold Up Films / Katherina Marx, Miss Luna Films / France 5 / France 2/ producteur associé: Eric Vicente
Image	: Jean-Marc Bouzou
Son	: Sébastien Savine, Yolande Decarsin, Gildas Mercier
Montage	: Cathie Dambel
Musique	: François-Eudes Chanfrault
visa n°	: 114 624

La HALDE

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité est devenue une question cruciale et un enjeu majeur pour la société française dans son ensemble.

Etymologiquement, discriminer, c'est établir une distinction entre des sujets ou des objets, à partir de leurs « traits distinctifs ». Cependant, toute forme de différenciation ne constitue pas une discrimination.

En droit, la discrimination est une différence de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi ou par les textes internationaux.

Les préjugés, les stéréotypes, la peur de la différence expliquent souvent la raison de nos représentations et ce, même si la société française s'est construite et est bâtie sur du multiculturel.

Les « hommes » sont à la fois semblables et différents. Par leur apparence physique, leurs croyances et leur culture, ils offrent l'image d'une grande diversité. Cependant, ils appartiennent tous à l'espèce humaine, ce qui les rend égaux.

D'ailleurs, l'article 1^{er} de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose que « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ».

L'article 14 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales de 1950 précise que « *la jouissance des droits et des libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation* ».

Ainsi, la prévention tout comme la lutte contre les discriminations doit s'attaquer à l'intolérance ainsi qu'aux préjugés véhiculés dans la société, et parfois dans les établissements scolaires, qui prennent la forme d'injures à caractère sexiste, d'actes homophobes ou racistes ou encore de rejet du handicap.

Cependant, force est de constater que le racisme, le sexisme, l'homophobie, la xénophobie, sont autant de fléaux qu'il n'est pas rare de rencontrer en milieu scolaire.

Prenons l'exemple de l'homophobie dans les collèges.

L'homosexualité reste un sujet tabou à l'école ; l'homophobie est pourtant une réalité mise en lumière par de fréquentes réactions hostiles à l'homosexualité entre les acteurs du cadre scolaire, entre les élèves et les acteurs du cadre scolaire ou encore entre les élèves eux-mêmes.

Les situations de discriminations à raison de l'orientation sexuelle sont généralement peu traitées. Ce sont des élèves ou des enseignants qui subissent les moqueries, les insultes à répétition, les mises à l'écart voire les agressions physiques pour leur orientation sexuelle réelle ou supposée.

Ainsi, il n'est pas rare d'entendre des propos homophobes, tels que « *sale pédé* », « *sale gouine* », « *tantouze* », « *détraqué sexuel* » ou bien de recueillir des témoignages de victimes ayant subi des menaces, telles que « *on va brûler ta maison* », « *ce soir, on va se faire un pédé* ».

En l'absence de sensibilisation et d'information, l'intolérance et le refus de la différence s'ancrent dans les mentalités.

Au même titre que la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire, la lutte contre les discriminations raciales, sexistes, religieuses ou liées au handicap sont également à prévenir.

L'enfance et l'adolescence correspondent à des périodes de socialisation et de construction de l'identité.

La question des rapports de genre constitue un enjeu fondamental pour l'école, notamment les attitudes des garçons envers les filles dans les « quartiers ». On assiste à une banalisation des comportements sexistes dans les établissements scolaires, s'exprimant surtout par le langage des élèves et les insultes.

Le racisme ordinaire entre élèves peut se manifester par « des plaisanteries » liées à l'apparence physique, à l'origine ou à la religion.

L'orientation scolaire des élèves français d'origine étrangère semble souvent tournée vers les filières techniques, ce qui est souvent un échec à suivre des filières générales. Ces élèves « anticipent » ainsi sur les discriminations éventuelles dont ils pourraient faire l'objet dans leurs recherches d'emploi.

Un élève handicapé semble rejeté par les autres élèves et isolé dans la cour de récréation.

Quelle attitude adopter ? Comment prévenir les discriminations dans le milieu scolaire ?

L'Ecole se doit d'être un lieu de transmission des savoirs et des connaissances, d'apprentissage et d'épanouissement, tant individuel que collectif, dans le respect de chacun.

L'enceinte scolaire doit être l'expression du combat pour la tolérance et la diversité. L'Ecole peut donc jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Sensibiliser les élèves à la citoyenneté, aux droits de l'homme afin qu'ils prennent des initiatives pour prévenir ou remédier aux discriminations dans leur environnement proche sera une belle victoire, pour la société de demain, dans la lutte contre les discriminations.

L'article L. 121-1 du Code de l'Education dispose que « *les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes* ».

Sous forme de cas pratiques et de mises en situation, un rappel des définitions, un sommaire de la législation permettra aux élèves et enseignants, de réfléchir sur leurs attitudes et leurs pratiques.

Illustration de l'homophobie

Un élève de 5^{ème} subit, depuis quelques mois, au sein de son établissement, les insultes répétées de la part de certains camarades. Pourquoi ? Il a avoué qu'il préfère les garçons.

Une jeune fille de 15 ans vit sa première histoire d'amour avec une autre élève de son collège. Elles s'écrivent des lettres d'amour. Un jour, un camarade découvre une de ces lettres et la montre à toute la classe, puis à tout le collège. Le professeur n'intervient pas pour faire cesser cet agissement. Les parents de la jeune fille sont convoqués par le proviseur, qui sollicite un changement d'établissement.

L'homophobie désigne l'hostilité explicite ou implicite subie par les homosexuels. Cette hostilité relève de la peur, de la haine, de l'aversion ou encore de la désapprobation envers l'homosexualité. Ainsi, l'homophobie peut se définir comme toute manifestation de discrimination, d'exclusion ou de violence à l'encontre d'individus ou de groupes d'individus en raison de leur homosexualité réelle ou supposée.

L'article 132-77 du Code pénal a fait de l'homophobie une circonstance aggravante lorsqu'un crime ou un délit est commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime.

La loi du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité a, pour lutter contre l'homophobie, complété les dispositions de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 en créant le délit de provocation à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle et en renforçant la diffamation et l'injure publique de nature homophobe.

Illustration du racisme

Pause cantine, deux groupes composés de garçons jouent au football dans la cour de l'établissement, d'un côté « les blacks et les rebeus », de l'autre « les français ». Le jeu s'enflamme, les esprits s'échauffent : « *sale noir* », « *sale arabe* », « *sale français* ».

Dans les toilettes du collège, une croix gammée est dessinée sur les murs, avec l'inscription « *les étrangers, rentrez chez vous* » ou « *pour une France blanche* ».

Le racisme est une idéologie basée sur une croyance qui postule une hiérarchie entre les êtres humains selon leur origine ethnique, qui est alors dénommée « race ». Le racisme est donc une théorie selon laquelle il existerait des races humaines qui présenteraient des différences biologiques justifiant des rapports de domination entre elles et des comportements de rejet ou d'agression.

Mais c'est aussi et surtout un ensemble de comportements et d'attitudes amenant à la dévalorisation et au rejet d'individus ou de groupes en raison de leur origine réelle ou supposée, la couleur de peau ou l'apparence physique.

La loi, dite « loi Pleven », du 1^{er} juillet 1972 incrimine « la diffamation ou l'injure raciste ainsi que le délit de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une race ou une religion déterminée ».

La loi, dite « loi Gayssot » est venue parachever le dispositif, en créant le délit de contestation de crime contre l'humanité.

Le code pénal renforce également la répression des délits racistes.

Illustration du sexisme

Les expressions « *putain* », « *salope* », « *fils de pute* », « *nique ta mère* » se banalisent dans les établissements scolaires.

Un groupe d'élèves discutent sur les relations garçon/fille. « *Les filles sont moins fortes que les garçons* », « *les garçons sont plus rapides que les filles* », « *les filles sont inférieures aux garçons* », « *les garçons sont plutôt scientifiques* », « *les filles ne doivent pas rentrer tard le soir* ».

Un professeur et des parents d'élève discutent du choix de l'orientation scolaire d'une jeune fille : « *elle sera coiffeuse ou institutrice. En revanche, mon fils veut devenir médecin* ».

Le sexisme est une forme de discrimination qui repose sur la distinction en raison du genre sexuel. Ce terme recouvre ainsi des traditions, des comportements et des idéologies qui posent une différence de « statut » entre l'homme et la femme.

Dans la mesure où le sexisme définit le rapport hiérarchique ou non des deux sexes, c'est une forme de catégorisation sociale, morale, politique, religieuse, philosophique, économique, qui imposent des normes de comportement aux deux sexes.

Pour obtenir des renseignements, téléphoner au 08 1000 5000
(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 - coût d'une communication locale depuis un poste fixe).
Pour saisir la HALDE, il suffit d'écrire au 11 rue Saint-Georges, Paris 9ème
Le site Web : www.halde.fr

INSERTION DU FILM DANS LES PROGRAMMES D'ECJS

AU DELA DE LA HAINE traite moins du drame subi par François Chenu et donc de la question de l'homophobie que d'« explorer la partie invisible du processus judiciaire : sa dimension humaine » (Olivier Meyrou). De ce fait on peut s'appuyer sur ce film pour aborder autant les thématiques de tolérance/intolérance, respect/rejet que celles tournant autour de la justice.

Dans les programmes d'ECJS au lycée l'exploitation pédagogique d'AU DELA DE LA HAINE prend sa place en seconde et en première.

En seconde

En classe de seconde : "De la vie en société à la citoyenneté"

La découverte de la citoyenneté se fait à partir de l'étude de la vie sociale que l'élève peut comprendre pour remonter, par analyse, à sa source politique et à sa construction dans le temps. Des objets d'étude, choisis dans la vie sociale, servent de base à ce travail et permettent de faire découvrir par les élèves une ou plusieurs dimensions de la citoyenneté. Par là, on approfondit et enrichit ce qui a été acquis au collège.

Source : [BO hors série n°6 du 29 août 2002](#)

On peut insérer le travail aussi bien dans le thème n°2 « Citoyenneté et intégration » que le thème n°4 « Citoyenneté et transformation des liens familiaux ».

En première

En classe de première : "Institutions et pratiques de la citoyenneté"

L'étude de la citoyenneté permet l'analyse du fonctionnement des principales institutions politiques de la cité. Les grands principes constitutionnels ouvrent sur les institutions de la démocratie avec les partis politiques, les systèmes électoraux et les libertés publiques. La présentation des institutions judiciaires peut être faite à partir de divers niveaux intéressant particulièrement les classes concernées (prud'hommes et législation du travail, tribunal de commerce et technologies de la vente, autorité légitime et tribunaux d'exception par exemple). La diversité des conceptions, des institutions et des pratiques de la citoyenneté est appréhendée, par une méthode comparative, dans le temps et dans l'espace.

Source : [BO hors série n°7 du 31 août 2000](#)

On peut insérer le travail aussi bien dans le thème 3 « Exercice de la citoyenneté, République et particularismes » que dans le thème 4 « Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen ».

Mais on peut songer à d'autres cadres : au collège, en éducation civique, l'exploitation du film est possible mais nécessitera une importante préparation ; au lycée, en philosophie, on peut aussi songer à une exploitation pédagogique.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES : pour le professeur

Présentation des activités

L'hypothèse retenue est celle où la classe voit le film dans sa totalité (et peut également disposer du DVD0 pour retravailler sur des extraits). Nous proposons des approches diverses dont aucune n'est exclusive. Vous pouvez recomposer votre propre travail à partir des pistes proposées. Le travail se propose d'analyser :

- sur le fond, les thèmes de la haine de l'autre (ici plutôt l'homophobie et ses racines) et de la justice
- sur la forme, la construction filmique

L'idée principale serait de faire réfléchir et travailler les élèves sur leur propre ressenti et leurs propres pulsions, autour de 2 thématiques :

- tolérance et intolérance : ici autour de l'homophobie, en essayant d'en comprendre les racines
- justice, deuil et vengeance / haine

Après ce travail d'analyse d' « **Au delà de la Haine** », un débat pourrait être conduit.

Remarque : certaines questions font appel au ressenti personnel des élèves. Elles sont signalées en **vert**.

Piste 1 : LA CONSTRUCTION FILMIQUE, le refus du récit

Olivier Meyrou a clairement fait le choix de ne pas raconter le drame qui endeuilla la famille Chenu et de ne pas présenter les différents protagonistes du film.

La reconstitution des faits (aide : document 3)

La première partie du film permet de reconstituer les faits car ceux-ci sont racontés par bribes par les différents intervenants. Faites cette reconstitution sous une forme journalistique en écrivant une courte dépêche qui relate le meurtre en exposant les faits connus mais sans chercher encore à l'analyser.

Un crime homophobe

Le 14 septembre 2002, le corps de François Chenu a été retrouvé dans l'étang du parc Léo Lagrange de Reims. L'enquête policière, exemplaire et minutieuse, a conduit, 1 mois après le drame, à l'interpellation de 3 jeunes gens qui passent rapidement aux aveux. Dans la nuit du 13 au 14 septembre ces 3 jeunes « skinheads » voulaient, selon leurs dires, « casser de l'arabe »... n'en trouvant pas ils se sont reportés sur le parc Léo Lagrange à la recherche d'un « pédé ». Cachés dans les fourrés ils guettent... François Chenu, 29 ans, gérant d'un Mac Donald's à Sedan, sera leur victime. Frappé avec une sauvagerie inouïe, en particulier parce qu'il a montré un courage sans faille devant ses agresseurs, il sera jeté dans l'étang où il mourra noyé.

Les personnages (aide : documents 1, 3)

Voici les principaux personnages intervenant dans le film :

La famille Chenu

Pour chacun des membres de la famille, indiquez un ou deux éléments permettant de les repérer

- Marie-Cécile, la mère. *La cinquantaine, grande dignité, voix douce mais ferme.*
- Jean-Paul, le père (sa profession par exemple ?). *La cinquantaine, enseignant (instituteur), grande dignité.*
- Les 3 frères et sœurs de François. *On voit peu les frères . La sœur cadette est plus présente : grave, avec une certaine colère rentrée, sûrement du stress évacué par la cigarette omniprésente.*
- *Surtout une famille unie et forte.*

Les accusés

Ils ne sont pas montrés dans le film mais uniquement évoqués : qui sont-ils ?

Mickaël Regnier, 22 ans, Fabien Lavenus, 25 ans et le jeune F. âgé de 16 ans. On apprendra petit à petit à mieux cerner leur personnalité.

L'entourage des accusés

Il est lui aussi évoqué et très peu montré : qui sont-ils ?

On voit surtout le père du jeune F. extrêmement stressé. On devine la mère du jeune homme et quelques membres de l'entourage, mais sans arriver à bien les identifier (la tante d'un accusé raconte l'alcoolisme des parents et la brutalité du père).

Les avocats

4 avocats interviennent : indiquez un ou deux éléments permettant de les repérer :

- l'avocate de la famille Chenu, maître Agnès Chopplet. *Voix calme, cigarette omniprésente, à l'écoute attentive de ses clients.*
- les 3 avocats des 3 accusés dont maître Mourad Benkoussa. *On voit rarement les 3 avocats qui semblent préoccupés par la difficulté de leur tâche dont ils s'acquitteront avec conscience, sans jamais nier l'horreur des faits. Maître Ben Koussa intervient plus souvent (il défend le jeune mineur) y compris, vers la fin du film, auprès des parents et de la sœur de François Chenu.*

Les personnages périphériques

Repérez quelques personnages périphériques et dites quel rôle ils jouent dans le documentaire ?

On voit des journalistes dans la seconde partie (micros, interviews, beaucoup de retenue voire de pudeur... mais une journaliste insiste maladroitement sur l'homosexualité de François), un témoin homosexuel relatant sa propre agression ; le procureur de la république, Yves Charpenel, en fin de documentaire.

Les 2 temps du documentaire (aide : documents 1, 2, 6, 7)

Combien de temps sépare le drame du moment où débute le documentaire ?

730 jours.

Dans la première partie (jusqu'à l'intervention de la journaliste de France-Bleu Champagne-Ardenne) le réalisateur se concentre sur les quelques jours qui précèdent le procès. Quelles sont ses intentions ?

Plus qu'un récit des faits (que la presse avait largement relatés) le réalisateur veut nous plonger dans le drame au travers du prisme de la famille dont il cherche à nous faire partager à la fois la douleur mais aussi les attentes et la lente reconstruction.

La seconde partie est construite autour du procès en Assises. Quelles sont les intentions du réalisateur ?

Le réalisateur ne souhaite pas disséquer le procès et les rouages de la machine judiciaire mais plutôt analyser l'engrenage de la violence homophobe. Il s'attache également à montrer la facette humaine de la justice par petites touches.

Au final, selon vous, quels sont les thèmes forts qu'a voulu aborder le réalisateur dans son film et quelles pistes s'est-il refusé de suivre ?

L'homophobie et plus largement l'intolérance et la haine de l'autre, dans ses manifestations, mais surtout dans ses rouages sont au coeur du film. Celui-ci s'attache également à montrer comment, par la dignité exemplaire de la famille et par une justice humaine, cette haine peut être surmontée : on peut y voir une apologie de la tolérance et du respect de l'autre.

Piste 2 : LA CONSTRUCTION FILMIQUE, la mise en scène

Olivier Meyrou a construit un film sobre, parfois austère, par une mise en images (cadrage, lumière, etc.) et une bande son (voix, musique) à la fois dépouillées et très construites.

Quelles sont, selon vous, les principales caractéristiques de la mise en image (les choix principaux fait par O. Meyrou) ?

Le réalisateur met en valeur les témoignages par de longs plans fixes ; il évite au maximum d'imposer sa caméra ; des plans rapprochés (mains, cigarettes, etc.) permettent de souligner des détails ou des attitudes.

Quels sont, selon vous, les principales caractéristiques de la bande son (les choix principaux faits par O. Meyrou) ?

La voix des témoins est l'élément sonore le plus important ; souvent la technique de la « voix off » est utilisée ; la musique intervient pour appuyer certains instants forts (parfois elle occupe un silence oppressant).

Analyse d'une scène : le récit de la soeur de François Chenu à propos de la découverte du crime et de son annonce à sa famille. Quels choix le réalisateur a-t-il fait pour construire cette scène ? Comment avez-vous perçu ces choix ?

O. Meyrou utilise un très long plan fixe du lieu du crime (le parc Léo Lagrange vide, à l'exception de 2 ou 3 joggers) sur lequel il place, sans aucun artifice la voix off de la soeur de François Chenu qui raconte la découverte et l'identification du corps ainsi que la façon dont la famille a été informée et a réagi. Le récit est entrecoupé de longs silences qui font transparaître l'émotion. Cette technique permet de concentrer toute l'attention du spectateur sur le caractère poignant de ce récit, sans artifice d'aucune sorte. On peut penser que le parc vide filmé de nuit est une métaphore de la disparition, de l'absence.

Analyse d'une seconde scène : la rédaction de la lettre de la famille dans le café
Quels choix le réalisateur a-t-il fait pour construire cette scène ? Comment avez-vous perçu ces choix ?

O. Meyrou filme en plan rapproché cette réunion de famille. L'avocate Agnès Chopplet est le pivot de la scène (la caméra fixe les protagonistes lorsqu'il parlent mais revient à elle constamment). Ce qui est remarquable est que cette scène est quasiment la première où des rires et sourires sont vus et entendus. Il adapte ainsi sa manière de filmer afin de rendre à la fois la gravité de l'instant, mais également cette sensation de « délivrance » que le verdict semble avoir fait naître.

Analyse d'une troisième scène

Choisissez une scène librement et montrez comment le réalisateur l'a construite ainsi que l'impact qu'il souhaitait obtenir.

< Selon la scène choisie >

Piste 3 : TOLERANCE – INTOLERANCE, LES RACINES DE L'HOMOPHOBIE

Le film invite à comprendre les racines de la haine de l'autre, ici à travers l'homophobie. Vous allez, dans un 1er temps répondre à quelques questions précises avant de rédiger une synthèse (de type réponse organisée de l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat).

Questions

Définissez « homophobie ». Lisez le document 1 (les questions 1, 2 et 3) : quels constats fait Olivier Meyrou à propos de l'homophobie ?

Le terme d'« homophobie » désigne l'hostilité explicite ou implicite subie par les homosexuels. Cette hostilité relève de la peur, de la haine, de l'aversion ou encore de la désapprobation envers l'homosexualité. Par extension, l'homophobie désigne les préjugés et la discrimination anti-homosexuels. [source : Wikipedia]

O. Meyrou dit que les agressions homophobes sont encore empreintes de suspicion (police et presse) et que le dépôt de plainte est toujours difficile, en particulier par le traumatisme que l'agression fait naître chez la victime.

L'homosexualité de François était-elle assumée ?

L'homosexualité de François Chenu est clairement et totalement assumée ; sa famille est au courant et ne s'en offusque absolument pas.

Qui sont les 3 accusés ? On parle d'eux comme des «Skinheads ». Qu'est-ce que le « mouvement skinhead » (appuyez-vous en particulier sur les photos prises dans les chambres des accusés) ? Cernez la personnalité des accusés en quelques termes bien choisis. (aide : documents 3, 6 et <http://fr.wikipedia.org/wiki/Skinhead>)

Les 3 accusés sont des jeunes gens (16 à 25 ans) de la région, peu instruits et sans repères familiaux stables. Ils revendiquent leur appartenance au mouvement skinhead. Ce mouvement est né dans les années 60 en Angleterre ; à la fin des années 70, le mouvement se politise. Actuellement ce mouvement est très varié mais on peut distinguer 2 grandes tendances :

- les skinheads d'extrême-droite inspirés par le fascisme voir le nazisme (White Power), le racisme, la xénophobie et la violence.*
- les skinheads hostiles au racisme et à la xénophobie de la tendance appelé « Sharp »*

Les 3 accusés relèvent de la 1ère des 2 tendances (citation du film : « dans ce milieu on boit de la bière et on chante des chants nazis »).

Dans le film sont évoqués 2 éléments extérieurs ayant eu de l'influence: un certain Mickaël Fréminet et le mouvement politique appelé MNR. Recherchez pour chacun d'eux ce qu'ils sont et quelles seraient leur influence sur les accusés. (aide : documents 1, 2, 6, 7)

Il apparaît nettement que les skinheads xénophobes sont parfois en lien avec certains partis d'extrême-droite comme le Mouvement National Républicain de Bruno Mégret (dans le film). Il est à noter que l'un des accusés au moins a été influencé par M. (Fréminet) ce jeune qui, fasciné par la violence et influencé par les idées ultranationalistes d'extrême-droite avait tué, en le poussant dans la Seine, Brahim Bouraam, un jeune « arabe », en marge d'une manifestation du Front National en 1995.

L'entourage est évoqué, à la fois la famille et les amis : qu'en dire ? Quelle influence ?

2 facteurs clefs à l'origine de cette violence homophobe et xénophobe sont :

- un entourage familial défaillant, marqué par l'alcool et la violence (le jeune F. était régulièrement frappé par son père)*
- un groupe de copains qui étaient devenus une sorte de famille de substitution et qui s'auto-entraînaient vers la violence et l'alcoolisation*

Réponse organisée

Rédigez une courte synthèse sous la forme d'un paragraphe organisé et argumenté sur les racines de l'homophobie à travers le cas du meurtre de François Chenu.

Aux racines de la violence homophobe il y a d'abord une haine de l'autre, que celui-ci soit homosexuel, étranger ou simplement différent. Cette haine se nourrit d'idées nauséabondes véhiculées par certains partis ou groupes extrémistes : racisme, culte de la violence et du groupe, etc. Cette influence est forte et pernicieuse si le garde-fou qu'est la famille a cédé : enfants livrés à eux-mêmes, violences familiales, alcool, etc.

Pour finir y a-t-il, pour vous, une « homophobie ordinaire » (méfiance, suspicion, malaise...) ? Qu'en pensez-vous ?

Une question permettant aux élèves de s'impliquer de façon plus personnelle. L'enseignant pourra évoquer une courte histoire récente de l'homosexualité et de reconnaissance sociale, culturelle et politique (ex. dépénalisation de 1981 ou PACS de 1999)

Piste 4 : la JUSTICE et le DEUIL

Frappée par un deuil brutal et absurde, la famille Chenu fait confiance à la justice et se reconstruit lentement mais sûrement. Le réalisateur n'a pas voulu montrer la justice en marche, mais plutôt la dimension profondément humaine de celle-ci, lorsqu'elle réussit à apaiser.

Les Assises (se reporter aux sources proposées à la fin du dossier)

Remplacez la cour d'Assises dans le système judiciaire français.

La cour d'Assises juge les infractions les plus graves, les crimes, comme le meurtre, le viol, les crimes contre l'humanité, le terrorisme, le vol à main armée... Depuis le 1er janvier 2001, elle examine également les appels contre les décisions rendues par une première cour d'assises. La spécificité de la cour d'Assises tient à sa composition :

- 3 magistrats professionnels ;*
- et, à leurs côtés, des jurés (9 en premier ressort, 12 en appel), citoyens de plus de 23 ans tirés au sort parmi la population française à partir des listes électorales*

L'accusation est soutenue par un magistrat du ministère public. Certains crimes sont jugés par une cour d'Assises spéciale : ceux commis par les mineurs de plus de 16 ans sont jugés par la cour d'Assises des mineurs et les actes de terrorisme par une cour d'Assises spéciale, sans jurés.

Source : <http://www.justice.gouv.fr/justorg/courassi.htm>

Pourquoi le procès se déroule-t-il plus de 2 ans après les faits ? Que pensez-vous de ce délai ?

La justice se doit de préparer le procès en permettant à toutes les parties (défense, partie civile, ministère public) de s'organiser. Ce temps d'instruction et d'organisation est souvent perçu comme long, voir trop long (certains dénoncent une lenteur excessive et un manque de moyens financiers et humains)... mais n'oublions pas que la justice doit être rendue dans un climat de sérénité que bien souvent seul le temps permet d'envisager.

Pourquoi le procès est-il conduit à « huis-clos » (terme que vous expliquerez).

Le huis-clos désigne un procès dans lequel la présence du public n'est pas autorisée. Dans ce cas le fait que l'un des accusés ait été mineur au moment des faits explique cette décision.

Les meurtriers de François Chenu sont mis en accusation pour meurtre et non assassinat. Quelle est la différence entre ces 2 termes ? (aide : document 4)

L'assassinat désigne un meurtre prémédité, ce qui aggrave les faits et les peines. Ici la préméditation n'est donc pas retenue.

Ils ne sont pas les seuls à être jugés : qui l'est aussi ? Pour quel motif ?

Sont également jugés : le père et la mère du jeune mineur pour destruction de preuves (les papiers de François) et pour recel (le portable de François).

Quelle est la ligne de défense des avocats des accusés ?

Les avocats ne nient pas les faits et leur extrême gravité. Ils veillent à ce que les droits de leurs clients soient respectés. Dans le cas du mineur, son avocat recherche à ce que le jury admette l'« excuse de minorité » « à rechercher ».

Le déroulement du procès

Combien de jours dure le procès ?

3 jours.

Quels choix a fait le réalisateur pour filmer le procès ?

O. Meyrou ne filme pas le procès en lui-même. Il se contente de quelques plans « périphériques » : avocats au vestiaire ou journalistes au travail. Il se concentre sur les personnes et avant tout sur la famille Chenu dont, il faut le rappeler, c'est le vécu qui est le vrai sujet du film.

Plusieurs témoignages montrent que certains semblent (y compris des avocats) choqués par l'attitude des accusés. Qu'en est-il ?

On leur reproche une absence d'émotions et de regrets (ou, pour le plus jeune, des regrets exprimés sans aucune conviction).

Une scène présente l'avocat d'un des accusés (maître Benkoussa) en discussion avec la famille Chenu (la soeur et le père). Comment l'interprétez-vous ?

Que l'avocat d'un des accusés et la famille de la victime discutent peut surprendre. En fait le réalisateur a voulu montrer qu'il n'y avait pas 2 camps hostiles dans ce procès, mais des personnes en quête de justice et de vérité. Il a aussi voulu montrer l'humanité d'avocats que l'opinion publique a, parfois l'habitude de considérer avec suspicion (?)

Le verdict (8 octobre 2004)

Le réalisateur n'évoque pas directement le verdict : comment sait-on qu'il y a eu condamnation ? Quel est le verdict ? (aide : document 3)

On l'apprend très indirectement lors de la discussion de la famille autour de son avocate afin de rédiger la déclaration à la presse qui clôturera, pour eux, ce procès. Dans les faits, les 2 accusés majeurs sont condamnés à 20 ans de réclusion, le mineur à 15 ans et ses parents à 24 et 30 mois.

Comment est-il accueilli par les différents protagonistes et surtout par la famille Chenu ? Quel impact ce verdict a-t-il sur la souffrance de la famille ?

Le jugement est accueilli avec calme et dignité, et pour la famille, en plus, avec une sorte de soulagement. Ce verdict met fin à leur longue attente et ouvre, comme le dit le père et la mère, le chemin du deuil.

A un moment, lors du procès, la mère de François, Marie-Cécile, dit « *Ils [les meurtriers] nous obligent à faire un bout de chemin nous aussi* » : expliquez ce qu'elle veut dire ?

Marie-Cécile fait allusion à l'évolution qu'elle (et sa famille) a constaté en elle-même : de l'incompréhension devant le meurtre à la volonté de comprendre l'engrenage absurde ; de la colère (haine ?) à la justice des hommes ; de la douleur à l'apaisement. Confronté pendant 2 ans à cette réflexion, elle est allée « au delà de la haine », de la sienne entre autre.

En juillet 2005 le journal Libération titrait un article sur le film « Puissance du pardon ». Dans l'attente du verdict la soeur de François dit « *on peut comprendre, mais pas excuser [...] et je ne parle pas de vengeance* ». Selon vous peut-on parler de pardon ?

On peut contester le titre de l'article si on se reporte aux dires de la soeur de François qui n'excuse pas... donc ne pardonne pas. Mais cette notion de pardon est interprétable... En tout cas la famille Chenu n'a jamais évoqué ce terme.

Quel est votre opinion sur ce verdict et sur la réaction de la famille ?

Piste 5 : UNE LECON DE JUSTICE ?

Justice et humanité

L'actualité des dernières années a mis en avant les dérives désastreuses d'une justice hâtive et, sur certains cotés, inhumaine : donnez un exemple.

Le procès Outreau. En savoir plus : http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_d'Outreau

Le film montre un procès (dans la mesure où la loi le permet et selon les choix de la famille et du réalisateur) : démontrez-en le caractère humain. (aide : documents 1, 2, 7, 8)

Les protagonistes ont des attitudes empreintes de dignité ; le dialogue et la discussion dominent très largement ; le moteur principal est très nettement la compréhension et non la vengeance ; la soif de justice n'a pas aveuglé la famille de la victime.

Quelles leçons ?

Dans la conclusion le procureur de la République Yves Charpenel fait une sorte de bilan et explique quels enseignements tirer de ce procès : quels sont-ils ? (aide : document 1)

Il met en avant d'abord la rigueur de la justice : les peines prononcées sont fortes. Il évoque une sorte de message lancé, pas simplement par l'institution judiciaire mais par la République. Il espère qu'une prise de conscience collective puisse naître.

En voix off, devant la prison, l'un des avocats exprime l'espoir qu'il a pour son client condamné et il dit même « le fait que ce soit Mourrad Benkoussa qui le défende ça l'a aidé [à comprendre] » : quel est cet espoir ?

L'espoir que le jeune homme comprenne les notions de respect et de tolérance (d'autant que ce jeune qui s'affirme xénophobe a été défendu par un avocat d'origine maghrébine !). N'oublions pas que, condamné à 15 ans, ce jeune homme sera dehors vers l'âge de 28 à 30, avec encore une assez longue vie devant lui.

6 mois plus tard Marie-Cécile et Jean-Paul Chenu font lecture de la lettre qu'il destinent aux 3 condamnés. Quel en est le sens ?

*Cette lettre (qui coûte beaucoup à ces parents comme le montrent les sanglots étouffés de la mère) est une sorte de main tendue vers les meurtriers de leur fils et elle exprime un immense espoir : avez-vous changé ? Etes-vous revenus de votre idéologie xénophobe et violente ? Elle clôt le film puisqu'elle dit : **nous, parents sommes allés « au delà de la haine » et vous ?***

Une phrase de Jean-Paul Chenu, au début du film, peut être reprise : « J'ai beaucoup besoin d'en parler car je crois que c'est comme ça qu'on libère aussi un certain nombre de choses et qu'on va bien au delà de la haine »

Rédigez votre propre synthèse sur les leçons que vous tirez de ce drame et de la justice rendue.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES : pour l'élève

Présentation des activités

En septembre 2002, François Chenu, un jeune homme de 29 ans, est tué par 3 jeunes gens au prétexte de son homosexualité. Ce crime homophobe relève, plus largement, de la haine de l'autre et de l'intolérance. Olivier Meyrou, le réalisateur, a suivi la famille de la victime juste avant, pendant et juste après le procès des 3 meurtriers. Il s'attache à décortiquer les racines de cette haine ; à suivre le processus de reconstruction de cette famille ; à montrer l'humanité de la justice.

Piste 1 : LA CONSTRUCTION FILMIQUE, le refus du récit

Olivier Meyrou a clairement fait le choix de ne pas raconter le drame qui endeuilla la famille Chenu et de ne pas présenter les différents protagonistes du film.

La reconstitution des faits (aide : document 3)

La première partie du film permet de reconstituer les faits car ceux-ci sont racontés par bribes par les différents intervenants. Faites cette reconstitution sous une forme journalistique en écrivant une courte dépêche qui relate le meurtre en exposant les faits connus mais sans chercher encore à l'analyser.

Les personnages (aide : documents 1, 3)

Voici les principaux personnages intervenant dans le film :

La famille Chenu

Pour chacun des membres de la famille, indiquez un ou deux éléments permettant de les repérer :

- Marie-Cécile, la mère.
- Jean-Paul, le père (sa profession par exemple ?).
- Les 3 frères et sœurs de François.

Les accusés

Ils ne sont pas montrés dans le film mais uniquement évoqués : qui sont-ils ?

L'entourage des accusés

Il est lui aussi évoqué et très peu montré : qui sont-ils ?

Les avocats

4 avocats interviennent : indiquez un ou deux éléments permettant de les repérer :

- l'avocate de la famille Chenu, maître Agnès Chopplet.
- les 3 avocats des 3 accusés dont maître Mourad Benkoussa.

Les personnages périphériques

Repérez quelques personnages périphériques et dites quel rôle ils jouent dans le documentaire ?

Les 2 temps du documentaire (aide : documents 1, 2, 6, 7)

Combien de temps sépare le drame du moment où débute le documentaire ?

Dans la première partie (jusqu'à l'intervention de la journaliste de France-Bleu Champagne-Ardenne) le réalisateur se concentre sur les quelques jours qui précèdent le procès. Quelles sont ses intentions ?

La seconde partie est construite autour du procès en Assises. Quelles sont les intentions du réalisateur ?

Au final, selon vous, quels sont les thèmes forts qu'a voulu aborder le réalisateur dans son film et quelles pistes s'est-il refusé de suivre ?

Piste 2 : LA CONSTRUCTION FILMIQUE, la mise en scène

Olivier Meyrou a construit un film sobre, parfois austère, par une mise en images (cadrage, lumière, etc.) et une bande son (voix, musique) à la fois dépouillées et très construites.

Quels sont, selon vous, les principales caractéristiques de la mise en image (les choix principaux fait par O. Meyrou) ?

Analyse d'une scène : le récit de la soeur de François Chenu à propos de la découverte du crime et de son annonce à sa famille. Quels choix le réalisateur a-t-il fait pour construire cette scène ? Comment avez-vous perçu ces choix ?

Analyse d'une seconde scène : la rédaction de la lettre de la famille dans le café
Quels choix le réalisateur a-t-il fait pour construire cette scène ? Comment avez-vous perçu ces choix ?

Analyse d'une troisième scène
Choisissez une scène librement et montrez comment le réalisateur l'a construite ainsi que l'impact qu'il souhaitait obtenir.

Piste 3 : TOLERANCE – INTOLERANCE, LES RACINES DE L'HOMOPHOBIE

Le film invite à comprendre les racines de la haine de l'autre, ici à travers l'homophobie. Vous allez, dans un 1er temps répondre à quelques questions précises avant de rédiger une synthèse (de type réponse organisée de l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat).

Questions

Définissez « homophobie ». Lisez le document 1 (les questions 1, 2 et 3) : quels constats fait Olivier Meyrou à propos de l'homophobie ?

L'homosexualité de François était-elle assumée ?

Qui sont les 3 accusés ? On parle d'eux comme des «Skinheads ». Qu'est-ce que le « mouvement skinhead » (appuyez-vous en particulier sur les photos prises dans les chambres des accusés) ? Cernez la personnalité des accusés en quelques termes bien choisis. (aide : documents 3, 6 et <http://fr.wikipedia.org/wiki/Skinhead>)

Dans le film sont évoqués 2 éléments extérieurs ayant eu de l'influence : un certain Mickaël Fréminet et le mouvement politique appelé MNR. Recherchez pour chacun d'eux ce qu'ils sont et quelles seraient leur influence sur les accusés. (aide : documents 1, 2, 6, 7)

L'entourage est évoqué, à la fois la famille et les amis : qu'en dire ? Quelle influence ?

Réponse organisée

Rédigez une courte synthèse sous la forme d'un paragraphe organisé et argumenté sur les racines de l'homophobie à travers le cas du meurtre de François Chenu.

Pour finir y a-t-il, pour vous, une « homophobie ordinaire » (méfiance, suspicion, malaise...) ? Qu'en pensez-vous ?

Piste 4 : la JUSTICE et le DEUIL

Frappée par un deuil brutal et absurde, la famille Chenu fait confiance en la justice et se reconstruit lentement mais sûrement. Le réalisateur n'a pas voulu montrer la justice en marche, mais plutôt la dimension profondément humaine de celle-ci, lorsqu'elle réussit à apaiser.

Les Assises (se reporter aux sources proposées à la fin du dossier)

Remplacez la cour d'Assises dans le système judiciaire français.

Pourquoi le procès se déroule-t-il plus de 2 ans après les faits ? Que pensez-vous de ce délai ?

Pourquoi le procès est-il conduit à « huis-clos » (terme que vous expliquerez).

Les meurtriers de François Chenu sont mis en accusation pour meurtre et non assassinat. Quelle est la différence entre ces 2 termes ? (aide : document 4)

Ils ne sont pas les seuls à être jugés : qui l'est aussi ? Pour quel motif ?

Quelle est la ligne de défense des avocats des accusés ?

Le déroulement du procès

Combien de jours dure le procès ?

Quels choix a fait le réalisateur pour filmer le procès ?

Plusieurs témoignages montrent que certains semblent (y compris des avocats) choqués par l'attitude des accusés. Qu'en est-il ?

Une scène présente l'avocat d'un des accusés (maître Benkoussa) en discussion avec la famille Chenu (la soeur et le père). Comment l'interprétez-vous ?

Le verdict (8 octobre 2004)

Le réalisateur n'évoque pas directement le verdict : comment sait-on qu'il y a eu condamnation ? Quel est le verdict ? (*aide : document 3*).

Comment est-il accueilli par les différents protagonistes et surtout par la famille Chenu ? Quel impact ce verdict a-t-il sur la souffrance de la famille ?

A un moment, lors du procès la mère de François, Marie-Cécile, dit « *Ils [les meurtriers] nous obligent à faire un bout de chemin nous aussi* » : expliquez ce qu'elle veut dire ?

En juillet 2005 le journal Libération titrait un article sur le film « Puissance du pardon ». Dans l'attente du verdict la soeur de François dit « *on peut comprendre, mais pas excuser [...] et je ne parle pas de vengeance* ». Selon vous peut-on parler de pardon ?

Quelle est votre opinion sur ce verdict et sur la réaction de la famille ?

Piste 5 : UNE LECON DE JUSTICE ?

Justice et humanité

L'actualité des dernières années a mis en avant les dérives désastreuses d'une justice hâtive et, sur certains côtés, inhumaine : donnez un exemple.

Le film montre un procès (dans la mesure où la loi le permet et selon les choix de la famille et du réalisateur) : démontrez-en le caractère humain. (*aide : documents 1, 2, 7, 8*)

Quelles leçons ?

Dans la conclusion le procureur de la République Yves Charpenel fait une sorte de bilan et explique quels enseignements tirer de ce procès : quels sont-ils ? (*aide : document 1*)

En voix off, devant la prison, l'un des avocats exprime l'espoir qu'il a pour son client condamné et il dit même « le fait que ce soit Mourad Ben Koussa qui le défende ça l'a aidé [à comprendre] » : quel est cet espoir ?

6 mois plus tard Marie-Cécile et Jean-Paul Chenu font lecture de la lettre qu'ils destinent aux 3 condamnés. Quel en est le sens ?

Rédigez votre propre synthèse sur les leçons que vous tirez de ce drame et de la justice rendue.

RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Document 1 : entretien avec le réalisateur

Quelle forme avez vous travaillée pour raconter cela?

O.M. Nous avons peu tourné. Moins de vingt heures au total. Et nous avons souvent dissocié les prises de son du tournage des images pour ne pas envahir la famille. Les choix esthétiques viennent surtout de l'observation des situations et du caractère des personnes que nous allions filmer. Leurs personnalités déterminaient le cadre, la distance et le type d'images. Nous n'étions pas tenu à une efficacité de chaque instant. Les choix étaient simples: il n'y a pas de photo de François car c'est un film sur son absence. Le rythme devait suggérer que le temps nécessaire à la reconstruction est parfois interminable. Pour le lieu du crime - le parc - je voulais insister sur son extrême banalité. Le film donne des pistes. Il ne prétend pas délivrer une vision exhaustive de l'affaire. C'est un point de vue assumé.

Que vouliez vous aborder avec ce film ?

Olivier Meyrou : **au-delà de la haine** montre des victimes qui cherchent à se reconstruire sans renier aucune de leurs valeurs. La mort de François, par son caractère arbitraire et violent, les a dépossédés d'un fils aîné et d'un frère. Subitement, ils n'ont plus eu

le contrôle de leur vie. La famille est devenue passive. Le film cherche à décrire l'étape suivante : le moment où les proches de la victime reprennent progressivement le contrôle total de leur vie. C'est le sens même de la reconstruction. Le mal de vivre, la bêtise et

la violence de ces trois garçons ont tué François Chenu. La famille avait perdu un fils. Elle ne souhaitait pas perdre ses valeurs. Paradoxalement, je me souviens que le monde extérieur ne leur rendait pas la tâche facile. La société les poussait à répondre avec leur tripes. La réaction de certains proches était violente et arbitraire : "Ces garçons méritent la mort !... oeil pour oeil !". La famille de François se sentait souvent en décalage. C'est là que nous nous sommes dit que le film pouvait faire comprendre le sens de leur démarche. J'ai pu observer que les discours sécuritaires et vengeurs n'aident pas nécessairement les victimes qu'ils prétendent servir. Ils les enferment dans une fatalité de la violence où seule la sanction compte. Avec une analyse de ce type, le travail de reconstruction et la recherche d'un sens à la vie, malgré tout, sont impossibles. Il n'y a pas de reconstruction sans une sérénité relative. Une sérénité douloureuse, pleine de doutes, mais une sérénité quand même. C'est un long chemin solitaire qu'entreprend la famille de François. Elle est parfois incomprise. Ses actions - comme la lettre qu'ils ont envoyée aux trois garçons six mois après le procès - sont parfois mal interprétées. En fait les victimes nous dérangent. Elles témoignent des dysfonctionnements de la société et nous interrogent. Ce film nous permet de regarder un peu dans cette direction. La famille de François souhaitait retrouver un sens à la vie et adhérer de nouveau à la vie en société.

Qu'avez-vous pensé du procès sur le meurtre de François Chenu à Reims ?

O.M. Les avocats des accusés n'ont nié ni l'horreur ni la gratuité de l'agression. Les trois agresseurs de François Chenu ont reconnu les faits. C'était une autre étape essentielle. Il faut rendre hommage aux trois garçons pour cela. Reconnaître les faits, c'est aussi pour un accusé se condamner. Au final, les témoignages ont montré que François Chenu était un résistant, l'homme qui, ce soir là, avait dit "non" à l'intolérance, à la haine de l'autre, à la violence. C'est aussi la qualité de ces audiences qui a permis, des mois plus tard, aux

parents de François d'écrire aux agresseurs de leur fils. Un début de logique a été recréé. La famille Chenu est redevenue moteur. Les trois agresseurs n'ont pas tué une ombre dans un parc, mais un fils et un frère. En ce sens, le procès a été exemplaire.

Qu'a représenté pour les parents de François et pour ses proches l'arrestation puis la condamnation des auteurs du crime ?

O.M. L'arrestation des trois agresseurs a été fondamentale. Pendant le mois précédent, la famille a dû vivre son deuil dans l'incertitude. Les meurtriers de François étaient inconnus. D'après ce qu'ils ont pu m'en dire, cette période a été extrêmement douloureuse. Le film commence plus de 700 jours après la mort de François. Lorsque je les ai rencontrés, une première étape du deuil avait été effectuée. L'important pour les proches de François à cet instant était surtout que ce terrible gâchis puisse alimenter notre réflexion collective.

Document 2 : présentation du film

François Chenu, 29 ans, est battu à mort par trois skinheads dans un parc, la nuit du 13 au 14 septembre 2002, parce qu'il était homosexuel. Dans la lumière des phares, un père se demande "ce qu'il peut] encore vivre après ça"... Il s'agit pourtant d'un parcours exemplaire que va suivre la caméra d'Olivier Meyrou avant et pendant le procès aux assises des trois accusés. Au fil des entretiens avec les avocats de la défense et de la partie civile et avec la famille Chenu, le documentaire montre comment des parents dépassent leur douleur, fidèles à leurs valeurs, pour que leur combat en faveur de la tolérance et du respect de l'autre prenne aujourd'hui tout son sens. Ce documentaire d'Olivier Meyrou a obtenu le Teddy du meilleur documentaire au 56e festival international du film de Berlin, qui s'est déroulé du 9 au 19 février 2006. La programmation du prix Teddy était dirigée par Wieland Speck. Un jury de neuf personnes issues du cinéma gay et lesbien est chaque année sélectionné pour attribuer les récompenses. Par ailleurs, en mai 2006, Au-delà de la haine a été distingué pour figurer parmi les Etoiles de la Scam, prix qui récompense des œuvres audiovisuelles de qualité.

Source :

http://www.unifrance.org/films/detail_film.asp?cfilm=27099&CommonUser=&langue=2100

4

Document 3 : dans la presse

Trois skins meurtriers devant la justice

Les faits remontent à 2002. Le procès de trois jeunes skinheads, accusés du meurtre d'un homosexuel de 29 ans en 2002, s'est ouvert mercredi 6 octobre devant la cour d'assises des mineurs de la Marne à Reims. Le huis clos a été prononcé, l'un des accusés ayant 16 ans au moment des faits, et un jury de cinq hommes et quatre femmes a été tiré au sort. Ces jeunes gens, qui appartenaient à la mouvance skinhead, avaient décidé, de leur propre aveu, au cours de la nuit du 13 au 14 septembre 2002 de prendre pour cible des maghrébins dans le parc Léo Lagrange, à Reims.

"Casser du pédé".

N'en trouvant pas, ils décidaient alors, selon leurs propres termes, d'aller "casser du pédé", car cet endroit est aussi un lieu de prédilection de rencontres des homosexuels. François Chenu était alors frappé à mort par les trois individus. Les trois jeunes gens risquent 30 ans de réclusion criminelle, sauf le mineur, qui encourt la moitié de la peine, à moins que les jurés ne lui reconnaissent pas l'excuse de minorité. Une manifestation de la communauté homosexuelle est prévue mercredi après-midi devant le palais de justice de Reims. (AP)

Source :

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=societe/20041006.OBS8414.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

Prison ferme pour les skins homophobes

Trois skinheads jugés pour le meurtre en 2002 d'un homosexuel de 29 ans ont été condamnés vendredi 8 octobre au soir à des peines de 15 à 20 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises des mineurs de la Marne, à Reims. "La justice est passée mais nous souhaitons maintenant que chaque citoyen se sente un peu plus concerné pour éviter

qu'un tel drame se reproduise", a déclaré Me Agnès Chopplet, avocate des parties civiles, lisant un communiqué de la famille de la victime. Au terme de trois jours de procès à huis-clos, les jurés ont condamné Mickaël Regnier, 22 ans, et Fabien Lavenus, 25 ans, à vingt ans de réclusion criminelle, tandis que le troisième accusé, F., âgé de 16 ans au moment des faits, a été condamné à 15 ans, bénéficiant de l'excuse de minorité. Ils ont suivi les réquisitions du parquet. Les trois accusés, originaires de Bazancourt (Marne), avaient reconnu au cours de l'instruction avoir battu à mort François Chenu, le gérant d'un McDonald's à Sedan (Ardennes), dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, alors qu'il traversait le parc Léo Lagrange, à Reims, connu pour être un lieu de rencontres homosexuelles. Les parents de F., poursuivis pour destruction de preuves - ils ont avoué avoir brûlé le portefeuille et les papiers d'identité de François Chenu - et recel du portable de la victime, ont été condamnés chacun à deux ans de prison ferme, et six mois supplémentaires, avec sursis, pour la mère.

Peur de l'autre

Les trois jours du procès ont permis de mettre en exergue le contexte familial et social des trois accusés, proches depuis l'adolescence des mouvements skinheads. "On a bien cerné l'environnement des accusés: une absence de tissu familial sérieux, un climat de violence, la peur de l'autre", a indiqué Me Mourad Benkoussa, avocat de Mickaël Regnier. "Ce sont des jeunes en situation de difficulté, avec une absence de culture et d'éducation, qui est le terreau pour l'intolérance", a confirmé Me Christophe Guyot, avocat de F. et de ses parents. L'issue du verdict, la famille de François Chenu a tenu à déclarer, via leur avocate, qu'ils "laissaient la porte ouverte" et croyaient à la faculté de "changement" et de "travail sur eux-mêmes" des accusés. Pendant l'instruction, les trois skinheads avaient avoué que, le soir du drame, ils voulaient initialement faire la "chasse aux Arabes" et avaient fait le tour de plusieurs quartiers de Reims avant d'aboutir au parc Léo Lagrange. Là, ils s'étaient cachés derrière un buisson pendant plusieurs dizaines de minutes, attendant le passage d'un homosexuel. Les expertises des psychologues ont confirmé vendredi que les accusés étaient dans un état de dépendance vis-à-vis de la mouvance skinhead semblable à celui d'un toxicomane, récréant une "deuxième famille" au sein de ces bandes. "Sans leurs treillis, sans leurs rangers, sans leur crâne rasé, ils ne sont plus rien et c'est bien ça leur problème", a estimé Me Chopplet.

Source : :

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=societe/20041009.OBS8620.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

Document 4 : le meurtre dans le code pénal

Article 221-1 : Le fait de donner volontairement la mort à autrui constitue un meurtre. Il est puni de trente ans de réclusion criminelle.

Article 221-3 : Le meurtre commis avec préméditation constitue un assassinat. Il est puni de la réclusion criminelle à perpétuité.

Source : <http://lexinter.net/Legislation2/meurtre.htm>

Document 5 : Dix à douze ans requis contre Mickaël Fréminet

Assises de Paris [article de Elisabeth Fleury]

"Ce qui se passe chez ces jeunes, ce n'est pas de l'idée. La politique, cela passe par le cœur, cela sollicite l'esprit." Pour expliquer le meurtre de Brahim Bouraam, pour justifier les peines requises à l'égard de David Halbin, qui a repéré la victime, de David Parent et de Christophe Calame, qui sont descendus sur les berges, de Mickaël Fréminet, qui a poussé sous leurs yeux le jeune Marocain à l'eau, l'avocat général Philippe Bilger a, hier, subtilement déserté le terrain purement politique. S'adressant tour à tour aux jurés et aux quatre accusés, c'est une approche d'abord humaine qu'a choisie le magistrat pour expliquer ce drame, survenu le 1er mai 1995 dans le sillage d'un défilé frontiste. A la logique du groupe, il oppose la responsabilité personnelle de chacun.

Certes, reconnaît-il, "entre le meurtre et le délit se met en place un dispositif". C'est sous le regard de ses copains, poursuivis pour "non-assistance à personne en danger", qu'agit Mickaël Fréminet, accusé de "meurtre". Avec un "activisme qui étonne", les quatre jeunes hommes ont "ciblé" leur victime. Ils ont couru le long de la berge pour la rattraper "à temps". Dans leurs plaidoiries, c'est à la dimension raciste du meurtre que s'étaient attachées les parties civiles. Me Tubiana, pour la Ligue des droits de l'homme : "Quand on n'existe pas soi-même, il faut exister contre l'autre." Me Meyer, pour le MRAP : "Ce n'est pas Brahim Bouraam que Fréminet a poussé à l'eau. Mais un Arabe." Une analyse que reprend, en la nuancant, l'avocat général. Le drame "s'inscrit dans un climat" : celui d'une manifestation du Front national. Un parti qui ne recule devant rien pour gonfler ses rangs. Et qui, à ces jeunes, renvoie un message qu'ils prennent "au pied de la haine".

Sur les berges, rappelle-t-il, il n'y a pas eu d'altercation, pas d'insulte. Mickaël Fréminet a poussé sa victime dans le dos, "simplement" parce qu'il s'agissait d'un Arabe. Par une sorte de "solidarité-fraternité", celle qui fait dire "on" à David Halbin, les trois autres ont laissé faire. Sans rien tenter pour sauver l'homme.

Que Calame et Halbin aient appartenu à l'Oeuvre française ; qu'ils aient arboré le look skinhead ; que les quatre accusés aient été sympathisants de l'extrême droite... Le magistrat n'y voit qu'un "éclairage" supplémentaire pour comprendre le drame : "L'humeur et l'instinct ne méritent pas le nom de politique."

Parce qu'il faut "croire qu'ils peuvent changer et s'amender", ses réquisitions apparaissent finalement modérées. Dix à douze ans de réclusion criminelle pour Mickaël Fréminet. Quatre années dont une ferme pour David Parent et Christophe Calame. Pour David Halbin, dont "la franchise tellement volubile" lui est apparue "suspecte", il est plus sévère : quatre années dont deux fermes. Les jeunes avocats des accusés devaient poursuivre, hier, leurs plaidoiries. Le verdict est attendu dans la soirée.

Source : <http://www.humanite.presse.fr/journal/1998-05-15/1998-05-15-415955>

Document 6 : agressions homophobes, une rue pour François Chenu

Trois ans après le meurtre de François Chenu, tué à Reims le 13 septembre 2002 parce que homosexuel, SOS homophobie décide de rebaptiser une rue de Paris en Rue François Chenu le 13 septembre à 19h. A travers cette action symbolique, SOS homophobie souhaite alerter sur la recrudescence des agressions physiques envers les gays et réaffirmer l'urgence d'une vraie politique de prévention. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu était tabassé par trois skinheads au Parc Léo Lagrange, un lieu de rencontre homosexuel de Reims et laissé pour mort dans un plan d'eau où il s'est noyé. Deux ans plus tard, ses trois jeunes meurtriers (deux jeunes majeurs et un mineur au moment des faits) ont été condamnés à des peines allant de 15 à 20 ans de prison. Ce drame et son verdict exemplaire n'ont malheureusement rien changé à la situation des homosexuels en France : SOS homophobie constate que les agressions

homophobes restent encore trop nombreuses et souvent impunies. Pendant l'été 2005, nous avons encore recueilli un nombre croissant de témoignages sur notre ligne d'écoute concernant des cas de violences physiques graves, en particulier sur des lieux de drague (aire près d'Avignon, Parc Léo Lagrange de Reims, plages, etc.). SOS homophobie déplore qu'à ce jour, trop peu d'actions soient réalisées dans les lycées et les collèges pour prévenir l'homophobie. Car une politique d'éducation au respect des différences est indispensable pour qu'il n'y ait plus jamais d'"affaire François Chenu"

S o u r c e : http://www.sos-homophobie.org/index.php?menu=1&menu_option=12&sel_an=2005&news=8

Document 7 : un avis d'internaute

Muni de mon pass Paris Cinéma, fuyant l'air vicié de mon 17 m2, me suis réfugié dans les salles obscures du cinéma l'Arlequin. J'y allais un peu à reculons, ne nous le cachons pas : un documentaire sur l'histoire d'un homosexuel battu à mort par trois skinheads, pour un dimanche après-midi, c'est peu hard. Pourtant dès les premières minutes du film, je sais que je suis face à un film d'une intensité qui ne se démentira pas par la suite. L'émotion étrangle la gorge de bout en bout. Olivier Meyrou choisit de donner parole à la famille de la victime, deux ans après le drame, lors du procès. Avant le film, le réalisateur nous prévient, Au delà de la haine n'est pas un film sur l'homophobie; c'est un film sur le deuil et le pardon, l'impossibilité de pardonner. Olivier Meryou réussit à nous faire comprendre la douleur, par de simples plans : celui du visage du père de la victime, marqué par le chagrin encore deux ans après, et celui du père des bourreaux, miné par la honte. Mais bien souvent, l'image ne montre rien, laissant libre champ à la parole seule. Le travail du documentariste comme celle de l'enquête n'est pas de reconstituer les faits mais bien de savoir ce qui a mené aux faits, pourquoi trois jeunes gens en viennent à considérer un homme comme un sous-homme. Au-delà de la haine, la nécessité de ne pas voir le bourreau non plus comme un monstre. Loin du film à thèse, Olivier Meyrou ne juge pas; il montre, et tente d'expliquer; sans pour autant pardonner. Ce que ne font pas les médias bien souvent, trop occupés par les faits délivrés tel quel.

Source : <http://cinema.fluctuat.net/blog/tag-paris-cinema.html>

Document 8 : une leçon d'humanité

Il avait vingt-neuf ans. Il s'appelait François. Il est mort dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002. Battu à mort, dans un parc, par trois jeunes dont un mineur, venus « casser de l'Arabe et du pédé ». François Chenu était homosexuel, il l'assumait pleinement. Ses agresseurs l'ont guetté, puis l'ont tabassé sauvagement avant de le balancer inconscient dans un étang, où il s'est noyé. 730 jours après ce drame, le documentariste Olivier Meyrou est allé à la rencontre des parents, des frères et sœurs de la victime, ainsi que des avocats des parties civiles et des accusés. Avec pudeur, il interroge les parents de François Chenu sur ce crime homophobe, sur leur ressenti face aux trois accusés. La mère, Marie-Cécile, se sent capable, à ce moment, d'une grande violence, et le vit très mal. La sœur de François, qui a dû reconnaître le corps et annoncer la funeste nouvelle à ses parents, vit avec des images qui la hantent. Le père se demande « s'il peut vivre encore » après ce drame. Tous sont hébétés par la douleur. Et aussi par un sentiment plus vague : dans cette famille d'humanistes, l'horreur de ce crime, a fortiori sur l'un des siens, est incompréhensible. Ils tentent de reconstituer le fil de l'histoire, grâce à leur

avocate. Ils tentent de comprendre. Mais la douleur affleure. Avec dignité, mais elle est là, dans tous les regards. Au fil du procès, les parents, les frères et soeurs vont commencer à saisir l'enchaînement des faits et l'engrenage fatal dans lesquels ces trois jeunes se sont enfermés, en les privant de leur frère. En comprenant, et avec beaucoup de force, ils vont pouvoir commencer à pardonner, et appeler à ce que ce drame ne se reproduise pas. Nul sensationnalisme dans ce documentaire. La caméra est pudique. Elle montre le parc, de temps à autre, de nuit. Des ombres passent, font du footing. Le propos ne s'en trouve que renforcé. Il répond à un crime inhumain par de l'humanité pure.

Source : <http://www.humanite.presse.fr/journal/2005-06-18/2005-06-18-808902>

SOURCES

Les programmes d'ECJS

Sur le Web

- Les Instructions officielles en seconde et première :
<http://eduscol.education.fr/D0009/LLPBPR01.htm>
- Les compléments :
www.cndp.fr/archivage/valid/14966/14966-8206-9262.pdf

ECJS et homophobie

Sur le Web

- Homosexualité, homoparentalité : un débat en ECJS (classe de seconde) :
<http://hgeofm.over-blog.com/categorie-233240.html>
- Plaquette « homophobie » de « Sida Info Service » :
http://www.sida-info-service.org/telechargement/guide_homophobie.pdf
- HOMOEDU.com , le site de l'éducation et des homosexualités/homophobies
<http://homoedu.free.fr/>
- Un blog : travail d'élèves en Ecjs :
<http://homosexualitee.skyblog.com/>
- Homophobie à l'école : article des cahiers pédagogiques
En 2002 un collectif d'associations organisait un colloque sur « l'homophobie à l'école ». Le CRAP-Cahiers Pédagogiques était invité à participer à une table ronde en compagnie de sociologues et de chercheurs en sciences de l'éducation.
Lire : http://www.cahiers-pedagogiques.com/article.php3?id_article=502
- Association SOS HOMOPHOBIE :
<http://www.sos-homophobie.org/>

A lire

- **L'homophobie**, Daniel Borillo, Puf, coll. Que sais-je, 2000.
- **Comprendre l'homosexualité**, M. Castañeda, éd. Pocket.
- **Dictionnaire de l'homophobie**, Louis-Georges Tin (dir.), Paris, Stock, 2002.
- **Homos**, Léo Bersani, Paris, Odile Jacob, 1998.
- **Conversations sur l'homo(phobie), l'éducation comme rempart contre l'exclusion**, Philippe Clauzard, Editions L'Harmattan, Collection Sexualité Humaine, Paris, 2002.
- **L'homophobie en déclin**, article de l'Atlas du Monde Diplomatique, La Découverte, 2003.
- **Les différents aspects de l'homophobie**, Daniel Borrillo et Gilles Marchand, Sciences humaines, Hors série, décembre 2004.

Le mouvement Skinhead

- Sur Wikipedia
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Skinhead>

Les assises

Sur le Web

- Le site du Ministère de la justice :
L'organisation de la justice : <http://www.justice.gouv.fr/justorg/courassi.htm>
Les assises : <http://www.justice.gouv.fr/justorg/justorg.htm>
- Sur Wikipedia :
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_d'assises_\(France\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_d'assises_(France))
- Un pdf de synthèse :
<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/cour-assises.pdf>
- Le déroulement d'un procès aux assises :
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1487.xhtml>

Lire

- **La pratique de la cour d'assises**, Henri Angevin, LexisNexis Litec, 2005.
- **La vie ordinaire des assises**, Marie-Pierre Courtellemont, Ramsay, 2004.
- **Vous avez dit justice ?** (150 questions réponses pour comprendre les rouages de la justice), Marie Brossy Patin et Xavier Lameyre, La documentation française, 2006.

Ne pas oublier

Le **Café Pédagogique** possède une entrée "education civique et Ecjs" particulièrement bien fournie : <http://www.cafepedagogique.net>

Pour aller plus loin: Associations partenaires du film

CIDEM	Association Civisme et démocratie, www.cidem.org
CGL Paris	www.cglparis.org
FLDH	Fédération Nationale de Ligue des Droits de l'Homme, www.ldh-france.asso.fr
Fédération Léo Lagrange	www.leolagrange-fnll.org
HALDE	www.halde.fr
INAVEM	Institut National d'Aide aux victimes et de médiation www.inavem.org
Jeunesse ouvrière catholique	www.joc.asso.fr
LMDE	La mutuelle des étudiants, www.lmde.com
SNEG	www.sneg.org
SOS Homophobie	www.sos-homophobie.org
Syndicat de la magistrature	www.syndicat-magistrature.org
UNEF	syndicat des étudiants, www.unef.fr
UNL	Union nationale Lycéenne, www.unl-fr.org

Auteurs du dossier

- Jean-Pierre Meyniac, professeur d'histoire, lycée Marie Curie, Echirolles, Isère.
- Sylviane Costerg, professeur d'histoire, lycée Marie Curie, Echirolles, Isère.